

Attention!!! Ce tableau ne doit être considéré que comme une "première information", les citoyens prendront soin de vérifier auprès de leur administration communale le maintien et les conditions d'octroi de ces primes.						
Commune	Code postal	Site internet communal	Primes disponibles	Montant	Commentaires	
Arlon	6700	<a href="http://www.arlon.be">http://www.arlon.be</a>	Prime à l'isolation de la toiture par les versants ou le plancher des combes	400 €, 700 € ou 1000 € (fonction de la catégorie de revenus, peut-être plafonné en fonction de la prime régionale et des primes reçues sur l'année)	Mise à jour novembre 2025	
			Prime à l'isolation intérieure ou extérieure des murs de façade et/ou pignons			
			Prime à l'isolation du sol			
			Prime pour le remplacement des vitrages ou placement de nouveaux châssis			
			Prime pour l'installation d'un système de chauffe-eau solaire	400 € (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)		
			Prime à l'installation d'un système solaire photovoltaïque à usage résidentiel d'une puissance minimale de 2,5 kWc			
			Prime à l'installation ou réhabilitation d'une citerne à eau de pluie d'une capacité minimale de 1 500 litres avec alimentation d'au moins un WC de l'habitation	1000 € (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)		
			Prime à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité supérieur à 150 litres pour une utilisation ultérieure	150 € plafonné à 50 % du coût d'achat (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)		
			Prime à l'achat d'une toilette sèche / toilette à compost	2500 € plafonné à 50 % du montant de l'investissement		
			Prime à la mise en place de dispositifs de protection contre les inondations par débordement ou ruissellement			
Attert	6717	<a href="http://www.attert.be">http://www.attert.be</a>	Prime à la rénovation de façades pour des travaux d'embellissement de façades de maison d'habitation sur le territoire de la Commune d'Arlon	500 € max (750 € pour immeubles repris au patrimoine monumental)		
			Prime à l'éclairage des façades pour la mise en valeur des façades par éclairage électrique sur le territoire de la Commune d'Arlon	500 € max (pour les immeubles situés dans le centre historique de la ville d'Arlon ou repris au patrimoine monumental)		
Attert	6717	<a href="http://www.attert.be">http://www.attert.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025	
Aubange	6790	<a href="http://www.aubange.be">http://www.aubange.be</a> (rem: les primes communales sont cachées dans l'onglet du service logement: <a href="https://www.aubange.be/services-communaux/service-logement-et-patrimoine/">https://www.aubange.be/services-communaux/service-logement-et-patrimoine/</a> )	Prime à la rénovation	20% de la prime régionale - 500 € max	Mise à jour novembre 2025	
			Prime à l'énergie			
			Prime façade (bâtiments d'avant 1980 - façade principale - nouvel enduit, mise en peinture)	400 € (+ 200 € si immeuble dans le périmètre de la rénovation urbaine d'Athus)		
Bastogne (y compris l'ancienne commune de Bertogne) - en attente de modification	6600	<a href="http://www.bastogne.be">http://www.bastogne.be</a>	Prime à la construction d'une première habitation	250 € + 60 € / enfant à charge	Mise à jour novembre 2025 révision prévue début 2026	
			Prime à l'achat d'une première maison unifamiliale ou d'un premier appartement			
			Prime à la réhabilitation d'une maison (si prime régionale accordée)	130 € + 60 € / enfant à charge		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques (si prime régionale accordée)	250 €		
			Prime à l'épuration individuelle	habitation construite avant 1999 : 15% du montant de la facture, max 744 € habitation construite après 1999 : 248 €		
Bertrix	6880	<a href="http://www.bertrix.be">http://www.bertrix.be</a>	Prime à la construction d'une habitation	850 €	Mise à jour novembre 2025	
			Prime pour la réalisation d'un audit	Quote-part du montant de l'audit non couverte par la prime du SPW, plafonnée à 850 €		
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	500 €		
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse	750 €		
			Prime à l'installation d'un poêle à bois	250 €		
			Prime à l'installation d'un poêle à pellets	350 €		
			Prime à l'installation d'une PAC – chauffe-eau thermodynamique air-eau	350 €		
			Prime à l'installation d'une PAC – géothermie sol-eau ou eau-eau	500 €		
			Prime à l'installation d'une PAC – chauffage et eau chaude sanitaire	500 €		
			Prime à l'isolation de l'immeuble bâti (si audit énergétique) – châssis et vitrage, isolation des murs, toitures, plafonds et/ou sols	500 €/type d'isolation recommandé dans l'audit		

			Prime à l'installation d'une régulation thermique	10 € / vanne thermostatique, 50 € / sonde extérieure, thermostat d'ambiance ou priorité ECS - 200 € max	
			Prime à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales	500 €	
Bouillon	6830	<a href="http://www.bouillon.be">http://www.bouillon.be</a>	Prime à l'isolation du toit	30% de la prime régionale, 750 € max pour 1 poste, 1 000 € pour 2 postes, 1 250 € pour 3 postes, 1 500 € pour 4 postes et cumul primes < 60 % de l'investissement	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'isolation des murs		
			Prime à l'isolation des sols		
			Prime pour les doubles vitrages	50 €	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique		
Chiny	6810	<a href="http://www.chiny.be">http://www.chiny.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Daverdisse	6929	<a href="http://www.daverdissbe">http://www.daverdissbe</a>	Prime à la construction d'une habitation	1300 € + 50 € / enfant à charge	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'achat d'une habitation	500 € + 50 € / enfant à charge	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	250 €/bâtiment	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	200 €/installation et par compteur EAN	
			Prime à l'isolation du toit	6 €/m² si travaux par entrepreneur, 3 €/m² dans les autres cas - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation des murs	5 €/m² - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation des planchers		
			Prime pour le remplacement de simple par du double vitrage	10 €/m² - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation thermique d'une habitation unifamiliale neuve	400 €	
			Prime à l'isolation thermique d'un appartement neuf	250 €	
			Prime à la construction d'une maison passive	500 €	
			Prime à l'installation d'une VMC avec récupération de chaleur	500 € / unité d'habitation - 1 000 € max	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur	250 € / unité d'habitation - 1 000 € max	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse à chargement exclusivement automatique	250 € / bâtiment	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique ou par thermographie	min 100 € - max 10 %	
			Prime pour la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air	50 €	
			Prime pour l'installation d'un système centralisé de production de chaleur	500 €/installation	
			Prime pour l'installation d'une micro-cogénération ou d'une cogénération	300 €/installation	
Durbuy	6940	<a href="http://www.durbuy.be">http://www.durbuy.be</a>	Prime à l'installation d'une station d'épuration individuelle	500 € sous forme de chèque commerces locaux	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	125 €	
Erezee	6997	<a href="http://www.erezee.be">http://www.erezee.be</a>	Primes à l'installation et à la réhabilitation de Système d'Epurations Individuelles et interventions liées à la Gestion Public de l'Assainissement Autonome	Montant variable en fonction des dossiers	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'entretien des Systèmes d'Epuration Individuelle	120 € maximum (indexé annuellement)	
Etalle	6740	<a href="http://www.etalle.be">http://www.etalle.be</a>	Prime à l'achat d'une habitation	600 € + 38 € par enfant pour chacun des trois premiers et 50 € à partir du quatrième	Mise à jour novembre 2025
			Prime à la construction d'une habitation		
			Prime audit	100% de la prime SPW	
			Prime travaux	20 % de la prime SPW. - Max. 3000 € et que le cumul des subventions (communale et régionale) ne dépasse pas 100% des investissements,	
Fauvillers	6637	<a href="http://www.fauvillers.be">http://www.fauvillers.be</a>	Placement d'une citerne à eau de pluie	500 €	Mise à jour novembre 2025
Florenville	6820	<a href="http://www.florenville.be">http://www.florenville.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Gouvy	6670	<a href="http://www.gouvy.be">http://www.gouvy.be</a>	Aide à la rénovation d'habitations et à la transformation de bâtiments existants en habitations.	5 % des travaux - 1 250 € max ( montant minimum des travaux de 10,000€)	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	400 €	
			Prime à la construction	2 000 €	
			Aide à l'investissement : Prime à la construction ou rénovation d'un bâtiment à destination professionnelle	2,5 % des travaux et max. 2.500 €, l'investissement doit être supérieur à 25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment	
Habav	6720	<a href="http://www.habav.be">http://www.habav.be</a>	Prime audit	100% prime régionale, max. 3000 €/an, montant cumulé (commune + région) < 100% investissement	Mise à jour novembre 2025

			Prime travaux	20 % prime régionale, max. 3000 €/an, montant cumulé (commune + région) < 100% investissement	
Herbeumont	6887	<a href="http://www.herbeumont.be">http://www.herbeumont.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Hotton	6990	<a href="http://www.hotton.be">http://www.hotton.be</a>	Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	400 €	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	600 € (fin de la distinction entre zone prioritaire et non prioritaire)	
			Prime à l'achat de couches lavables	50% des factures ; 200 € max	
			Prime pour la neutralisation d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel	50 €	
			Prime vélo	50 € pour un vélo musculaire et 150 € pour un vélo électrique	
Houffalize	6660	<a href="http://www.houffalize.be">http://www.houffalize.be</a>	Prime à l'acquisition d'une maison unifamiliale	500 €	Mise à jour novembre 2025
			Prime à la construction d'une maison unifamiliale		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	250 €	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques		
La Roche-en-Ardenne	6980	<a href="http://www.laroche.be">http://www.laroche.be</a>	Néant		Mise à jour novembre 2025
Léglise	6860	<a href="http://www.communeeglise.be">http://www.communeeglise.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Libin	6890	<a href="http://www.libin.be">http://www.libin.be</a>	Prime construction ou achat	Prime forfaitaire de 850€ majoré de 125 € par enfant à charge	Mise à jour novembre 2025
			Prime Langes Lavables	50% de la facture d'achat avec un maximum de cent euros (100 €)	
			Prime à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales	Prime forfaitaire de 300€	
			Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques	Prime forfaitaire de 350 €	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur/ chauffe-eau thermodynamique	Prime forfaitaire de 350 €	
			Prime à l'installation d'un poêle à bois et à Pellets	20 % du montant de la facture TVAC avec un maximum de 250 €	
			Prime Audit Energétique	Prime forfaitaire de 150€	
			Prime chauffe-eau solaire	Prime forfaitaire 350 €	
			Prime à l'installation d'une chaudière à bois ou mixte	Prime forfaitaire de 500 €	
			Prime à l'isolation: Toiture – Murs – Sol – Menuiseries extérieures	Prime forfaitaire 500€ par type d'isolation si le logement a fait l'objet d'un audit énergétique préalable, ou 20 % du montant de la prime de la Région Wallonne avec un maximum de 250€ pour les travaux réalisés dans le cadre de la procédure de primes régionales pour les travaux de moins de 3.000€ HTVA	
Libramont-Chevigny	6800	<a href="http://www.libramont.be">http://www.libramont.be</a>	Prime à l'aménagement de l'allée de garage en domaine public	248 € max	Mise à jour novembre 2025
			Prime pour le raccordement à l'égout communal	24,80 ou 37,19 € / mètre courant	
			Prime à la construction d'une première habitation	800 € min	
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	1 000 € à 1 500 € voire 2 000 € à 2 500 €	
			Prime à l'utilisation de couches lavables	50 % du montant des achats, 100 € max	
			Prime pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie	20 % du coût des travaux, 500 € max	
			Intervention communale dans l'acquisition d'un composteur	20 €	
			Prime à l'achat d'un tonneau de récupération d'eau de pluie	50 €	
			Prime pour la stérilisation des chats	Mâle: 25 € / Femelle: 50 €	
			Prime agricole pour l'épandage d'amendements calcaro-magnésiens ou pour le compostage de fumiers	25 € / Ha (max 500 €) ou 50 % du montant facturé (max 250 €)	
Manhay	6960	<a href="http://www.manhay.org">http://www.manhay.org</a>	Prime à la construction et à l'achat d'une maison unifamiliale	1 500 € + 50 €/enfant à charge	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques		
			Prime à l'installation de chauffage géothermique	400 € - une seule prime est accordée même en cas de cumul (voir règlement communal)	
			Prime à l'installation d'une éolienne domestique		
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur		
			Prime à la réalisation d'un audit Logement	Dossier < 14/02/25 = 50% du montant de la Région / Dossier > 14/02/25 = 80% - si la prime régionale est accordée et sans dépasser 100% de la facture de l'audit	
			Prime pour le raccordement électrique	50% du montant total de la facture (TVA comprise) avec un maximum de 125€	
			Primes pour les Systèmes d'Épuration Individuels ou SEI (installation et réhabilitation)	Voir règlement communal	
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle (ok si prime régionale accordée)	600 €	

Marche-en-Famenne	6900	<a href="http://www.marche.be">http://www.marche.be</a>	Prime au ravalement de façade ou autres éléments notables d'architecture	de 744 à 2 479 € selon les cas	Mise à jour novembre 2025
			Prime pour la pose d'enseigne ou dispositifs de publicité de qualité	40 % du coût de l'enseigne, max 248 € et max. 496 € si plusieurs enseignes	
			Prime à l'acquisition d'un système de gestion d'énergie	50% du montant du système de gestion lorsque le coût de celui-ci ne dépasse pas 100 euros TVAC 30% du montant du système de gestion lorsque le coût de celui-ci dépasse 100 euros TVAC avec un montant maximum de la prime de 100 euros	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique (si prime régionale préalablement accordée)	100 à 1.200€ (selon catégorie de revenus)	
			Prime à l'amélioration de la PEB (si prime régionale préalablement accordée) : isolation du toit ou des combles, isolation thermique des murs, isolation thermique des sols, remplacement des menuiseries/vitrages extérieurs, PAC pour l'eau chaude sanitaire, PAC pour le chauffage ou combinée, chaudière biomasse, chauffe-eau solaire, pôele biomasse local, augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage/d'eau chaude sanitaire	165 à 1.800€ (selon catégorie de revenus) Max 4 postes à solliciter (délais de 8 ans) Plafond de 1.800€ pour 1 poste, 2.600€ pour 2, 3.200€ pour 3 et 3.600€ pour 4	
			Prime à l'amélioration de la sécurité du bâtiment (si prime régionale préalablement accordée) : remplacement de la couverture de la toiture, assèchement des murs (infiltration ou humidité ascensionnelle), appropriation de l'installation électrique/gaz	125 à 1.500€ (selon catégorie de revenus) Max 1 poste à solliciter (délais de 2 ans) Sollicitation obligatoire d'une prime communale "PEB" pour pouvoir solliciter la prime "sécurité"	
			Prime pour la création de logement au-dessus des commerces	50 % du coût des travaux, max 2 500 € et si le logement est confié à une AIS, 75 % du coût des travaux plafonné à 5 000 €	
			Prime à la réouverture de cellules commerciales vides et à la modernisation de commerce existant	10 % du montant total de l'investissement admis avec un maximum de 3 000 €. Les conditions intégrales d'octroi sont reprises dans le règlement en vigueur.	
			Aide à la location de cellules commerciales vides pour des porteurs de projets encadrés	2,5€/m <sup>2</sup> par mois durant 12 mois si surface < 80 m <sup>2</sup> (max : 2.400€) et 1,5€/m <sup>2</sup> par mois durant 12 mois si surf.>80m <sup>2</sup> (max 3.240€)	
			Intervention communale dans le coût d'acquisition de terrains situés sur un zoning	12 % avec un plafond de 5 000,00 € en complément de la même aide provinciale d'installation dans les zonings	
Martelange	6630	<a href="http://www.martelange.be">http://www.martelange.be</a>	Prime à l'acquisition d'un vélo électrique neuf ou d'occasion ou à l'achat/installation d'un kit adaptable	30% de la facture (avec plafonds selon la catégorie de revenus)	Mise à jour novembre 2025
Meix-devant-Virton	6769	<a href="http://www.meix-devant-virton.be">http://www.meix-devant-virton.be</a>	Prime à l'acquisition d'un vélo, vélo cargo ou remorque pour activités professionnelles de cyclologistique (neuf ou d'occasion)	800 à 3.500€	Mise à jour novembre 2025
Messancy	6780	<a href="http://www.messancy.be">http://www.messancy.be</a>	Prime à l'achat de langes lavables et réutilisables	50% du montant de la facture d'achat avec plafond de 75€	Mise à jour novembre 2025
Musson	6750	<a href="http://www.musson.be">http://www.musson.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Nassogne	6950	<a href="http://www.nassogne.be">http://www.nassogne.be</a>	Prime à l'audit logement Prime à la rénovation d'une habitation (isolation toit, murs, sol, remplacement menuiseries, toiture, installation électrique, ...) Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle Prime à la création d'une infrastructure pour le stockage des effluents d'élevage Prime pour des travaux visant à économiser l'énergie et utiliser des énergies renouvelables (pompes à chaleur, chaudière biomasse,...) Prime à l'utilisation de couches lavables	250 € pour une surface optique de 4 m <sup>2</sup> maximum 500 € même montant que la prime de la RW selon catégorie de revenus 25 % du montant de la prime de la RW avec un maximum de 500 € par poste et 1500 € total de prime communale sur 3 ans 30% de la prime régionale - 500 € max 50 % de la (des) facture (s) d'achat et max 75 €	Mise à jour novembre 2025
			Prime à la rénovation (nouvel enduit, bardage, crépi ou peinture) des façades pour la mise en valeur du patrimoine (façades visibles depuis l'espace public)	400 € à 2000 € en fonction de la localisation du bâtiment	

Neufchâteau	6840	<a href="http://www.neufchateau.be">http://www.neufchateau.be</a>	Prime au placement d'enseigne	40 % du coût de l'enseigne sans pouvoir dépasser 248 € par demande Si plusieurs enseignes sont proposées, l'intervention ne pourra dépasser 496 €	Mise à jour novembre 2025	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	équivalent à la prime régionale (sans que le montant cumulé de ces 2 primes ne puisse dépasser 100% de la facture finale)		
			OUverture d'un nouveau commerce	de 500 à 1500 €		
			Prime pour achat de vélo (électrique ou musculaire)	De 100 à 150 € (en fonction des revenus du demandeur) avec un plafond à 10 % du prix du vélo		
			Prime pour les transports pour les étudiants (train et Tec)	De 30 à 50 € (en fonction de la localisation de l'établissement scolaire)		
Paliseul	6850	<a href="http://www.paliseul.be">http://www.paliseul.be</a>	prime à la réalisation d'un audit	150 €	Mise à jour novembre 2025	
Rendeux	6987	<a href="http://www.rendeux.be">http://www.rendeux.be</a>	prime pour réalisation d'un certificat PEB	150 €	Mise à jour novembre 2025 révision prévue début 2026	
			Prime audit logement	Même montant que celui accordé par la région Wallonne		
			Prime pour le raccordement électrique	40 % de la facture - 600 € max pour les 2 raccordements		
			Prime pour le raccordement à la distribution d'eau	500 € si le système est agréé		
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	20€/ha - 1/3 de la superficie agricole - 2025 à 2031		
			Prime pour le chaufrage des terrains agricoles	25€/heure (facture entrepreneur) ou 25 €/100 m de haie taillée (déclaration sur l'honneur) - max 500€/an/agriculteur		
Rouvroy	6767	<a href="http://www.rouvroy.be">http://www.rouvroy.be</a>	Prime pour la taille des haies		Mise à jour novembre 2025	
			Prime à la construction d'un logement	2 000 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans		
			Prime à l'achat d'un logement	1 500 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans		
			Prime à la rénovation d'un logement	50 % de la prime régionale, plafonnée à 7 500€		
			Prime à la sauvegarde et à la réalisation de toitures en tuiles romaines	15 % du coût total des travaux HTVA pour les postes démontage, fourniture, pose et faîteage des tuiles ; 5 % pour le poste charpente - 5 000 € max		
			Prime à l'installation d'un surpresseur d'eau	75 % du montant de la facture d'achat - 446,21 € max		
			Prime concernant l'installation, l'extension et le renouvellement de systèmes d'énergies renouvelables dans les logements	20 % du montant de la facture - 750 € max		
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	10 % de la prime régionale pour une habitation existante, 500 € max 500 € pour les nouvelles habitations		
			Prime pour le raccordement à l'égout	250 €		
			Prime pour médecin généraliste – IMPULSEO	6 000 €		
			Prime indépendants et PME nouvellement installés sur le territoire communal	5 000 €		
Saint Hubert	6870	<a href="http://www.saint-hubert.be">http://www.saint-hubert.be</a>	Prime pour l'embellissement de la façade principale	20% du montant de la facture - 400 € max	Mise à jour novembre 2025	
			Prime à la construction d'un bâtiment à usage agricole (première installation - permis de bâtir et d'exploiter)	2 500 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 24 800 € 3 700 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 74 400 €		
			Prime à l'amélioration (économie d'énergie, étanchéité, stabilité, ventilation, ... )	300 € + 50 € / enfant à charge		
			Prime à l'achat d'une maison unifamiliale	500 € + 50 € / enfant à charge		
			Prime à la construction d'une habitation	1 000 € + 50 € / enfant à charge		
			Prime à la construction d'un logement	610,17 € en 2025 (450 indexés chaque février)		
			Prime à l'acquisition d'un logement			
			Prime à la réhabilitation d'un logement			
			Prime Energie A: réalisation d'un audit	max. 200 % prime régionale, mais cumul des primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 100% investissement		

Saint-Léger	6747	<a href="http://www.saint-leger.be">http://www.saint-leger.be</a>	Prime Energie B: travaux d'isolation thermique (toiture/combles, murs, sol, remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s), l'installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants (pompe à chaleur, chaudière biomasse, chauffe-eau solaire, poêle biomasse local) ou encore l'installation d'un système de ventilation mécanique (VMC)	max. 100 % prime régionale, mais cumul des primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 75% investissement La prime énergie B est octroyée aussi en cas de refus de la prime régionale ou en cas de travaux effectués par main d'œuvre personnelle	Mise à jour novembre 2025
			Prime Energie C: remplacement d'une chaudière fuel ou gaz « classique » par une chaudière à condensation	150 € mais cumul des primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 75% investissement	
			Prime Energie C: placement d'une installation photovoltaïque	300 € (<10 kWc) ou 400 € (>10 kWc) mais cumul primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 75% investissement	
			Prime Energie C: formation à l'écoconduite	50 € mais cumul des primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 75% investissement	
			Prime Energie C: achat d'un vélo à assistance électrique pour le trajet domicile/travail.	100 € mais cumul des primes énergie communales < 1500 €/ménage et cumul de la prime communale + régionale < 75% investissement	
Sainte-Ode	6680	<a href="http://www.sainte-ode.be">http://www.sainte-ode.be</a>	Prime à la réalisation d'un audit énergétique	560€ (R1), 470€ (R2), 340€ (R3), 100€ (R4), 100€ (R5)	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'isolation thermique du toit ou des combles	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'isolation thermique des murs	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'isolation thermique des sols	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée centralisé simple flux qui assure la ventilation de l'ensemble des espaces du logement	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée centralisé double flux qui assure la ventilation de l'ensemble des espaces du logement	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée centralisé simple flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces du logement	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée centralisé double flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces du logement	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime au remplacement des menuiseries/vitrages extérieurs	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'installation d'un poêle biomasse local	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
			Prime à l'augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations d'eau chaude sanitaire	750€ (R1), 500€ (R2), 375€ (R3), 250€ (R4), 125€ (R5)	
Tellin	6927	<a href="http://www.tellin.be">http://www.tellin.be</a>	Prime énergie pour l'isolation toit, mur, sol	Selon prime de la région Wallonne	Mise à jour novembre 2025
			Prime énergie pour l'audit énergétique	Selon prime de la région Wallonne	
			Prime énergie pour le placement d'un chauffe-eau solaire	Selon prime de la région Wallonne	
			Prime à la rénovation	Selon prime de la région Wallonne	
			Prime à l'achat	Selon prime de la région Wallonne	
			Prime à la construction	Selon prime de la région Wallonne	
Tenneville	6970	<a href="http://www.tenneville.be">http://www.tenneville.be</a>	Prime à la construction	1 250 € + 500 € / enfant à charge + 500 € si moins de 35 ans (+ conditions)	Mise à jour novembre 2025
			Prime à la réhabilitation	de 248 à 1 240 € en fonction de la situation familiale et des travaux (+ conditions)	
Tintigny	6730	<a href="http://www.tintigny.be">http://www.tintigny.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
Vaux-sur-Sûre	6640	<a href="https://www.vaux-sur-sure.be/">https://www.vaux-sur-sure.be/</a>	Prime audit énergétique	forfait de 500 € - cumul de la prime régionale et communale max 100% de la facture finale	Mise à jour novembre 2025
			Prime isolation de la toiture	4 €/m² (max 500 €)	
			Prime citerne eau de pluie	stockage 200 € (forfait) + si temporisation 0,20 €/l volume-tampon	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	300e (R1), 200 (R2), 150 (R3), 100 (R4)	

<b>Vielsalm</b>	6690	<a href="http://www.vielsalm.be">http://www.vielsalm.be</a>	Prime pour l'isolation thermique du toit ou combles	1000e (R1), 700 (R2), 400 (R3), 100 (R4)	Mise à jour novembre 2025
			Prime pour l'isolation thermique du toit ou combles - matériaux biosourcés	1200e (R1), 900 (R2), 600 (R3), 300 (R4)	
			Prime pour l'isolation thermique des murs	1000e (R1), 700 (R2), 400 (R3), 100 (R4)	
			Prime pour l'isolation thermique des murs - matériaux biosourcés	1200e (R1), 900 (R2), 600 (R3), 300 (R4)	
			Prime pour l'isolation thermique des sols	1000e (R1), 700 (R2), 400 (R3), 100 (R4)	
			Prime pour l'isolation thermique des sols - matériaux biosourcés	1200e (R1), 900 (R2), 600 (R3), 300 (R4)	
<b>Virton</b>	6760	<a href="http://www.virton.be">http://www.virton.be</a>	Néant	Néant	Mise à jour novembre 2025
<b>Wellin</b>	6920	<a href="http://www.wellin.be">http://www.wellin.be</a>	Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	250 €	Mise à jour novembre 2025
			Prime à l'isolation du toit	6 €/m <sup>2</sup> si travaux par entrepreneur, 3 €/m <sup>2</sup> dans les autres cas - 500 € par bâtiment max - cumul primes isolation : 1000 € max	
			Prime à l'isolation des murs	5 €/m <sup>2</sup> - 500€ max - cumul primes isolation : 1000 € max	
			Prime à l'isolation des planchers		
			Prime pour le remplacement des menuiseries extérieures	10 €/m <sup>2</sup> - 500 € max - cumul primes isolation : 1000 € max	
			Prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	250 €	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur	250 € / unité d'habitation	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse à chargement automatique	250 € / bâtiment	
			Prime pour l'installation d'un poêle biomasse	150€ / bâtiment	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	100 €	